



COMMUNIQUÉ

La CGT vent debout contre les pratiques honteuses et discriminantes du Maire de Cernay-la-Ville.

Depuis le 5 juillet 2019 un agent de Cernay-la-Ville est sans emploi du fait de pratiques illégales et discriminantes de Monsieur le Maire. Cet agent était en contrat en CDD pour « un accroissement saisonnier d'activité » depuis le 4 septembre 2017. Elle a travaillé dans ce cadre sans discontinuer du 04.09.2017 au 03.06.2019 ! Monsieur le Maire de Cernay la Ville invente la saison de 22 mois !!

Bien loin d'être un contrat saisonnier, il s'agit dans les faits d'un plein temps sur un poste permanent qui devait permettre à l'agent d'être titularisée. Ce maintien sur un vrai-faux poste de « saisonnier » est illégal.

Pour sortir de la précarité contrainte, cet agent à cherché du travail ailleurs.

Fin 2018, en apprenant qu'elle avait une promesse d'embauche en CDI dans le privé, Monsieur le Maire lui a alors promis un poste en CDI à partir de juin 2019...Le seul tort de la professionnelle aura été de croire en cette belle promesse... Non seulement elle n'a pas eu de CDI, mais elle a perdu son CDD en mairie et l'opportunité d'un CDI dans le privé... La triple peine !

Ainsi, cet agent faisait tellement bien son travail que son CDD a été renouvelé 5 fois de suite. Son tout dernier renouvellement de contrat d'un mois est terminé depuis le 6 juillet 2019. Monsieur le Maire soutient qu'une fermeture de classe serait à l'origine de cette fin de contrat. Or, l'agent n'est pas concerné par cette mesure car elle fait le ménage dans les écoles mais également dans les autres bâtiments communaux. C'est donc avec cynisme que Monsieur le Maire lui organise des vacances à Pôle Emploi...

Des échanges oraux ont eu lieu entre l'agent et la mairie, il en ressort aux dires de la collectivité que les origines Guyanaise de l'agent pourraient mettre à mal les finances dans l'hypothèse où l'agent solliciterait des congés bonifiés avec ses 4 enfants. Selon leurs propos « cela leur coûterait un bras »... nul doute également que son mandat syndical CGT obtenu suite aux élections de décembre 2018 était également vu d'un mauvais œil...

Outre le fond scandaleux et la promesse d'une sortie de précarité non respectée, la CGT conteste également la procédure utilisée.

Pour toutes ces raisons la CGT se réserve toutes possibilités d'action pour soutenir et défendre cet agent face aux pratiques intolérables du Maire de Cernay-la-ville.